



Conserver et réviser les bénéfices

Applications pour les Refugiés, Demandeurs d'Asile

Candidats et ressortissants nationaux des pays touchés par l'interdiction de voyager

Ces Guides entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2026, et sont capable d'être changés

Qu'est ce qui se passe ?

- En juin 2025, le Président Trump interdit les visas d'admission aux Etats-Unis pour les ressortissants de 19 pays, en prétendant qu'ils posent un véritable risque pour la sécurité nationale. En décembre 2025, il a étendu la liste des pays à qui il interdit le séjour aux Etats Unis à 40.
- En novembre 2025, USCIS a ordonné une suspension d'examen de la demande des ajustements de statut (carte verte) déposée par tous les réfugiés admis entre le 20 janvier 2021 et février 2025, et ordonne la révision et possiblement la re-interview de tous les réfugiés admis pendant cette période.
- Le 2 décembre 2025, USCIS annonce
 - **Une suspension sur toutes les demandes d'asile pour toutes les nationalités ;**
 - **Une suspension sur toutes les demandes d'immigration** dont bénéficient **les nationalités des 19 pays touchés par l'interdiction de voyager**, y compris la demande de citoyenneté, l'ajustement de statut (carte verte), permis de travail, documents de voyage, pétition familiale (Forme I-130 et I-730) et d'autre bénéfices, avec seulement des exemptions ;
 - **Une nouvelle révision des demandes de bénéfices antérieurement approuvés** pour les nationalités qui sont touchées par l'interdiction de voyager
- Le 1^{er} janvier 2026, USCIS a élargi la suspension des demandes et une nouvelle révision des bénéfices donnés à des nationalités **sur l'addition des pays touchés par l'interdiction de voyager**.

Qu'est ce que ça signifie?

- En vertu de ces mesures, toutes les personnes concernées doivent s'attendre à **un délai indéfini de traitement de leurs demandes relatives à l'immigration**
- Certaines demandes peuvent être refusées si la USCIS estime que le demandeur d'une certaine nationalité peut poser des risques sécuritaires.
- Les personnes dont les prestations antérieures font l'objet d'un examen peuvent s'attendre à une **nouvelle interview** en lien avec leurs demandes et/ou **s'attendre à devoir renforcer leurs demandes par des preuves additionnelles de leur éligibilité**.
- Certaines personnes peuvent voir leurs bénéfices ou leur statut **supprimés ou simplement annulés**, et d'autres pourraient être envoyées devant un tribunal d'immigration pour une procédure d'expulsion.

Nationalités concernées	Mesure
Toutes	<ul style="list-style-type: none">• Suspension du traitement des demandes d'asile (les interviews peuvent toutefois être maintenues)• Suspension de la mise à jour du statut des réfugiés (incluant la carte verte) et des demandes en cours (les interviews peuvent toutefois être maintenues)• Ré-examen des statuts de réfugiés précédemment accordés

Afghanistan	Gabon	Soudan du Sud	
Angola	Haiti	Soudan	
Antigua and Barbuda	Iran	Syrie	
Benin	Laos	Tanzanie	
Burkina Faso	Libya	Gambie	
Myanmar	Malawi	Togo	
Burundi	Mali	Tonga	
Tchad	Mauritanie	Turkmenistan	
Cote d'Ivoire	Niger	Venezuela	
Cuba	Nigeria	Yemen	
Republique Dominicaine	Republic of Congo (Brazzaville)	Zambie	
Guinee Equatoriale	Senegal	Zimbabwe	
Erythrée	Sierra Leone	Individus voyageant avec des documents delivrés par les Autorités Palestiniennes	
	Somalie		

- Suspension de traitement de **toutes les demandes en cours (exceptions y compris : I-90 replacement des cartes verte LPR, N-565 replacement de citoyenneté/certificat de naturalization, N-600 application de certificat de citoyenneté et I-765 authorisation d'emploi de categorie c (8), demande d'asile en cours).**
- **Revision de toutes les demandes anterieurement approuvées**

J'ai des questions. Où puis-je trouver d'assistance ?

Si vous pensez être affecté par ces nouvelles mesures, vous pouvez consulter un service juridique d'immigration. Vous pouvez en trouver en cliquant sur ce lien : <https://www.immigrationadvocates.org/legaldirectory/> ou ici : [https://ailalawyer.com/.](https://ailalawyer.com/)

